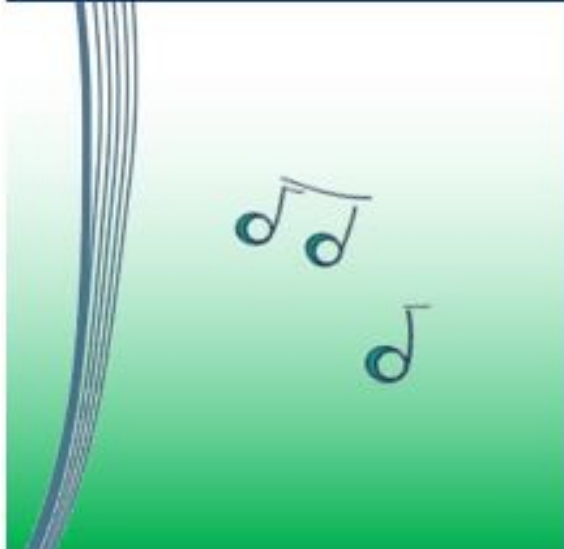




Règlements et politiques



ABONNEMENT

L'abonnement est gratuit pour les citoyennes et les citoyens de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

| | Résident (1) | Non-résident (Non remboursable) | |
|--|-----------------|------------------------------------|--------|
| | | 6 mois | 1 an |
| Familial (2) | Gratuit | 75 \$ | 100 \$ |
| Individuel | Gratuit | 40 \$ | 75 \$ |
| Accès (3) St-Augustin | N/A | N/A | 30 \$ |
| Corporatif (4) | 200 \$ / 1 an | | |

(1) Une entente de réciprocité est signée avec la Ville de L'Ancienne-Lorette

(2) Le tarif familial s'applique pour toutes les personnes habitant à la même adresse.

(3) Accès St-Augustin : personne résidant à l'extérieur de la ville dont le lieu de travail est situé sur le territoire de la ville.

(4) L'abonnement corporatif est offert aux entreprises et institutions dont l'adresse est située à Saint-Augustin. Et permet à tous les employés de l'entreprise abonnée d'utiliser les services de la bibliothèque Alain-Grandbois sans frais sur présentation d'une preuve d'emploi. Valide pour la durée de l'abonnement de l'entreprise.

Documents à présenter :

- Une preuve reconnue d'adresse (permis de conduire, compte de taxes, compte courant ou autres correspondances officielles datées de moins de 2 mois). Seuls les documents originaux seront acceptés.
- Une pièce d'identité avec date de naissance (carte assurance maladie, carte d'autobus, extrait de naissance). Le bail et la carte d'hôpital ne sont pas admis comme pièces justificatives.

Pour un jeune de moins de 18 ans, une autorisation doit être signée par un adulte. Cette personne est responsable de tous les documents empruntés avec la carte.

Le renouvellement d'un abonnement peut se faire sur simple présentation d'une preuve d'adresse et de la carte d'abonné. Tous les frais au dossier devront être acquittés lors du réabonnement.

PRÊTS

L'abonné peut emprunter pour une période de 21 jours (28 jours est alloué pour les membres plus)

- Un maximum de 15 documents (10 livres et 5 documents audio)
- Un maximum 3 livres numériques. Pour la procédure complète, consultez prenumerique.ca

RENOUVELLEMENT

Un maximum de 3 renouvellements consécutifs est possible si le document n'est pas réservé par une autre personne. Les documents en location et les livres numériques sont non renouvelables.

RETOUR DE DOCUMENTS

Deux chutes à livres sont disponibles. La chute extérieure de la bibliothèque est accessible en tout temps. La chute à livres du secteur Est, située au CCMSE, 4950, rue Lionel-Groulx est disponible sur les heures d'ouverture du centre.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, rue Jean-Juneau
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
G3A 2P1
418 878-LIRE (5473)
bibliotheque.alain-grandbois@vsad.ca

| | |
|----------|-------------|
| Lundi | Fermée |
| Mardi | 10 h à 20 h |
| Mercredi | 14 h à 20 h |
| Jeudi | 14 h à 20 h |
| Vendredi | 14 h à 20 h |
| Samedi | 10 h à 17 h |
| Dimanche | 10 h à 17 h |

Une chute à livres et un service de cueillette sur demande sont disponibles au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE) sur les heures d'ouverture du centre.
4950, rue Lionel-Groulx

SERVICES EN LIGNE :

Accédez à **Votre compte** via le catalogue à [catalogue vsad.ca](http://catalogue.vsad.ca)

Pour tout savoir sur les activités culturelles de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :
VSAD.ca/culture



RÉSERVATIONS

L'abonné peut réserver

- Un maximum 7 réservations de documents (livres et documents audio)
- Un maximum 3 réservations de livres numériques

JEUX UNLOCK

- 12 ans et plus
- Durée du prêt : 7 jours
- Un renouvellement est possible si le document n'est pas réservé par une autre personne
- Maximum un seul prêt et une seule réservation par carte
- Retour du jeu dans la chute est interdit

TARIFICATION

- Location d'un best-seller : 3.50\$ (service suspendu temporairement)
- Perte d'un boîtier ou d'un document d'accompagnement : 2 \$
- Prêt en bibliothèque non réclamé : 2\$
- Prêt sans carte au comptoir: 1\$
- Remplacement de la carte d'abonné : 2\$

Reprographie :

- Photocopies : 0,15 \$ / page
- Impression noir et blanc : 0,25 \$ / page
- Impression couleur : 0,75 \$ / demi-page
1,50 \$ / pleine page

L'abonné ayant endommagé, perdu ou omis de retourner un document dans les délais prévus devra payer le coût du document ainsi que des frais d'administration prévus au règlement de tarification de la Ville. *Règlement N° 2019-610*. Si le solde des frais impayé au dossier est de plus de 5 \$, l'abonné se voit retirer le droit d'emprunter d'autres documents.

ORDINATEURS

Plusieurs postes avec accès à internet et logiciels de bureautique sont disponibles gratuitement.

Quatre postes sont disponibles pour la recherche au catalogue et pour consulter les banques de données.

SERVICE EN LIGNE

Accédez à **Votre compte** via le catalogue à [catalogue vsad.ca](http://catalogue.vsad.ca)

Ressources disponibles

- Articles de journaux (Eureka)
- Périodique Protégez-vous
- Encyclopédies Universalis et ÉduMedia
- Campus (ONF Education)
- Méthode de langues toutapprendre.com
- Curio.ca
- Chaîne National Geographic

AUTRES SERVICES SUR PLACE

- Accès au réseau internet sans fil (Wifi)
- Jeux vidéo
- Journaux quotidiens et locaux
- Coin casse-tête et Mandala
- Jeux de société
- Vente de livres usagés

SUGGESTIONS D'ACHAT

Il est possible de demander un document en remplissant un formulaire de suggestion, disponible au comptoir de service. Seuls les formulaires dûment remplis sont acceptés.